

Pour une véritable Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat

NOTE COLLECTIVE DE 39 ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



© KERDKANNO - ADOBESTOCK

Note coordonnée par le Réseau Action Climat

La loi Climat et Résilience de 2021 charge le gouvernement de publier, au 1^{er} juillet 2023, une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

Cette disposition résulte de la proposition de la Convention citoyenne pour le climat de mettre en place un « Programme national nutrition santé climat » afin d'intégrer les objectifs climatiques dans la politique de l'alimentation, en accord avec la Stratégie nationale bas carbone.

Le système alimentaire français doit en effet évoluer en profondeur pour des raisons climatiques, mais pas uniquement. L'usage des pesticides et engrais de synthèse ne diminue pas, le recours à l'aide alimentaire est en hausse continue depuis plus de 10 ans et les maladies causées en partie par une alimentation déséquilibrée et de mauvaise qualité continuent à progresser. Dans le même temps, trop nombreux sont les agriculteurs et les agricultrices à souffrir d'une rémunération insuffisante et d'un manque de reconnaissance.

Nous, associations de consommateurs, de familles, de lutte contre la précarité alimentaire, de patients, de paysans, de professionnels de santé, de protection de l'environnement et du bien-être animal demandons collectivement l'établissement d'une SNANC ambitieuse, établissant le cadre et fixant les objectifs d'une politique de l'alimentation à la hauteur des enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité, de justice sociale, de bien-être animal et de santé publique.

Nous portons ensemble 13 recommandations prioritaires pour la SNANC :

- 1. Orienter et mettre en cohérence l'ensemble des différents programmes et plans en lien avec l'alimentation**, comme le PNNS et le Programme national de l'alimentation (PNA), mais aussi les politiques des autres ministères, dont ceux en charge de la Culture, de l'Économie, de l'Éducation, du Logement et des Solidarités.
- 2. Établir une vision claire de système alimentaire durable et fixer des objectifs chiffrés et ambitieux d'évolution de la consommation et de la production** à échéances précises (2030, 2040 et 2050), incluant l'évolution vers « moins et mieux » de produits d'origine animale, en particulier de viande, plus d'aliments végétaux de qualité et une consommation accrue de produits biologiques cultivés en France.
- 3. Allouer des moyens financiers et institutionnels suffisants pour atteindre ces objectifs et établir des indicateurs d'évaluation et de suivi transparents**, en associant notamment la société civile, les agriculteurs et les agricultrices.
- 4. Traiter de façon coordonnée et cohérente l'évolution de la demande alimentaire et des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires.**
- 5. Assurer l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices** dans la transition vers des systèmes agroécologiques et des élevages durables.
- 6. Favoriser l'accès digne de toutes et tous à une alimentation durable** en améliorant la disponibilité et la qualité de l'offre alimentaire sur l'ensemble des territoires et en garantissant un revenu minimal permettant de s'alimenter de façon saine et durable.
- 7. Mettre fin à la focalisation excessive des politiques publiques sur la responsabilité des consommateurs** et affirmer la nécessité d'agir de façon plus concertée et stratégique sur la qualité de l'offre et de l'environnement alimentaire.

8. Aller au-delà de l'autorégulation par les engagements volontaires des entreprises et mettre en place des mesures contraignantes, parmi lesquelles :

- **L'interdiction de la publicité et du marketing** pour les produits dont la surconsommation est néfaste pour la santé humaine et pour l'équilibre et la santé des écosystèmes, sur tous les supports (physiques, audiovisuels, numériques).
- **L'obligation de transparence** sur la construction des prix de la part des industries agroalimentaires et des distributeurs et la limitation des marges sur les produits sains et durables, en particulier les produits labellisés biologiques.
- **L'interdiction des additifs et contaminants** controversés pour la santé, dont les additifs à base de nitrites et nitrates, en accord avec la littérature scientifique.

9. Faire évoluer les repères alimentaires et les actions du PNNS pour concilier les enjeux de santé publique et de durabilité, dans la logique du Programme national nutrition santé climat proposé par la Convention citoyenne pour le climat.

10. Renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation saine et durable :

- **Amplifier les campagnes d'information** et le déploiement des outils du PNNS, en augmentant les financements des ministères, de Santé publique France, des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et des associations.
- **Renforcer la place de l'alimentation saine et durable** dans les cursus scolaires et la formation des professionnels de santé et du secteur agricole.
- **Fournir les outils et les moyens économiques** aux établissements scolaires pour inculquer les repères du PNNS et sensibiliser à l'alimentation saine et durable.

11. Garantir une information claire sur la qualité nutritionnelle et les impacts environnementaux des produits alimentaires :

- **Soutenir le déploiement du Nutri-score** et son obligation sur les emballages des produits alimentaires et sur toutes leurs publicités, à l'exception des produits distribués en vente directe (marché, magasin de producteurs, etc.).
- **Mettre en place et rendre obligatoire un étiquetage environnemental** des produits alimentaires informant de leurs impacts écologiques (dont climat et biodiversité), de l'utilisation des pesticides et du mode d'élevage pour les produits d'origine animale.

12. Accompagner les acteurs de la restauration collective vers une offre de repas sains, durables et accessibles, principalement composés de produits biologiques et locaux et proposant quotidiennement des plats végétariens équilibrés, à travers un soutien économique accru, la formation du personnel de cuisine et la généralisation de dispositifs de tarification sociale en restauration scolaire et universitaire.

13. Assurer la cohérence de la SNANC avec les objectifs de la stratégie européenne «De la ferme à la fourchette», en faire un document de référence pour structurer les positions de la France au niveau international, et développer des mesures miroirs en matière environnementale et sanitaire afin de remédier au différentiel de normes entre l'Union européenne et les pays tiers.

LISTE DES SIGNATAIRES

Action contre la Faim ADEIC-ULCC	Déclic Familles de France	Réseau Action Climat
Agir pour l'Environnement	Fédération Française des Diabétiques	Réseau CIVAM
Alerte des Médecins sur les Pesticides	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique	Réseau Environnement Santé
Alliance Santé Planétaire	Fondation pour la Nature et l'Homme	Réseau Étudiant pour une Société Ecologique et Solidaire (RESES)
Association Santé Environnement France	Foodwatch France	Résistance à l'Aggression Publicitaire
Bee Friendly	France Nature Environnement	Société Française de Nutrition
Bioconsom'acteurs	Génération Futures	Société Française de Santé Publique
CIWF France	Greenpeace France	Société Francophone de Santé et Environnement
CLCV - Consommation, Logement, Cadre de Vie	Ligue contre l'Obésité Noé	Union Nationale des Associations Familiales
Collectif Les Pieds dans le Plat	Observatoire National des Alimentations Végétales	VRAC France
Collectif National des Associations d'Obèses	Oxfam France	WECF France
Confédération Syndicale des Familles	Pour un réveil écologique	WWF France

LISTE DES SIGNATAIRES



CONTACT :

Benoit Granier, Responsable Alimentation
benoit.granier@reseauactionclimat.org